

Ouest-France 04 mars 2015

Rédaction : 10, rue de la Barque
Tél. 02 33 77 31 31 ; fax : 02 33 77 31 10
Courriel : redaction.saint-lo@ouest-france.fr
Relations abonnés : Tél. 02 99 32 66 66

Ouest-France
Mercredi 4 mars 2015

Enfants maltraités : l'unité d'écoute ouverte

Une unité d'accueil en milieu hospitalier pour enfants abusés.
C'est ce qu'une mobilisation a permis de créer au Mémorial.

« Vous êtes la 55^e unité d'accueil médico-judiciaire pédagogique qui ouvre en France », a expliqué Martine Brousse, présidente nationale de La Voix de l'enfant lors de l'inauguration au Mémorial de ce lieu d'écoute. « Ce n'est pas mal, direz-vous, mais c'est la 55^e... depuis 1999. Le chemin est encore long puisqu'il existe quelque 180 juridictions à couvrir et qu'à ce jour, pour les enfants abusés, il n'y a que 55 unités comme la vôtre. »

La présidente de l'association, qui se bat au profit des enfants maltraités, a expliqué que ces unités doivent être créées plutôt à l'hôpital. « Car, même si nous sommes dans une démarche judiciaire pour recueillir le témoignage des enfants, ceux-ci sont fragiles, vulnérables : il faut donc recueillir leur parole dans les meilleures conditions. Avant d'être un enfant plaignant pour engager une procédure judiciaire, l'enfant est un enfant souffrant. Et le lieu le mieux adapté pour recueillir sa parole, en présence d'officiers de police judiciaire et aux côtés de médecins et de psychologues, c'est l'hôpital et la pédiatrie. » Martine Brousse a salué avec émotion la création de l'unité saint-loise, « les efforts de tous » en soulignant que c'était « la première unité » où il y avait eu autant de partenaires, institutionnels, associatifs et privés qui s'étaient « mobilisés financièrement pour réussir ce projet. »

Le procureur de Coutances, Re-



François Brière, le commissaire Saporì, le colonel Girault, le procureur Gaudeul, Martine Brousse de la Voix de l'Enfant, Mathieu Lepresle, Philippe Gosselin, Thierry Lugbull lors de la signature de la convention.

naud Gaudeul, a insisté : « L'objectif de cette unité est bien de recueillir, dans les meilleures conditions, les témoignages des enfants abusés. » Et ce, au plus vite « car, dans ce type d'enquête, plus l'enfant est entendu à une période proche de la dénonciation des faits, plus sa parole est facile à appréhender. » Il note que des enquêteurs spécialement formés pour l'audition de mineurs vont ainsi pouvoir « s'adjoindre les compétences d'une équipe médicale avec la présence d'une psychologue, indispensable pour pratiquer ce type d'audition ».

Yann HALOPEAU.

Regarder la galerie photo sur ouest-france.fr/stlo